

Contexte d'une filière vitivinicole en développement

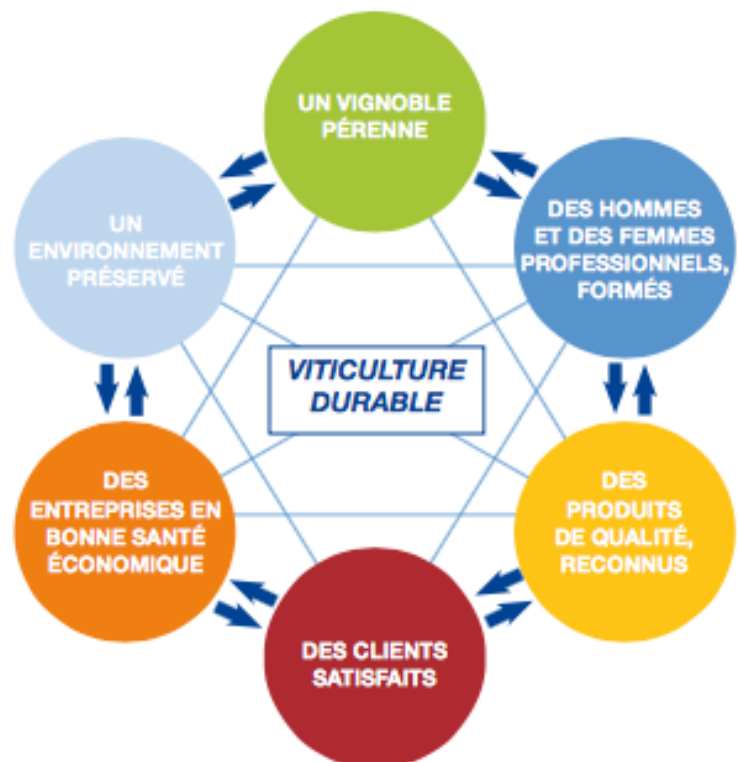
L'Île-de-France dispose d'une histoire viti-vinicole passionnante enracinée dans son territoire depuis des siècles. Au 19^{ème} siècle, la région parisienne est le plus grand vignoble du territoire avec plus de 42 000 hectares de vignes plantées en région Île-de-France. Le transport de marchandises, l'oïdium, le mildiou, le phylloxera, l'urbanisation et les guerres font disparaître le vignoble francilien. Jusque dans les années 1980 les quais parisiens restent une place forte du commerce du vin. Aujourd'hui, l'Île-de-France demeure le plus gros bassin de consommation français.

En 2016, la réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole européen libère les possibilités de plantation. Le système d'autorisations mis en place, offre de nouvelles perspectives au vignoble français, notamment dans des régions vierges de viticulture professionnelle comme l'Île-de-France. En 2017, les premiers vignobles franciliens sont plantés et marquent le renouveau de la filière dans la région.

La structuration de la filière viti-vinicole et son potentiel, principalement dans la conversion d'une partie des terres agricoles en parcelles viticoles, a conduit à la création de l'Association des Viticulteurs et Vinificateurs d'Île-de-France (AVVI) représentant les intérêts des professionnels. Animée par la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France elle rassemble les acteurs actuels et futurs de la viticulture professionnelle d'Île-de-France autour d'une stratégie régionale ambitieuse.

Il s'agit en premier lieu de recueillir et diffuser de bonnes pratiques intégrant les enjeux de la viticulture du 21^{ème} siècle. Cette viticulture doit conjuguer plusieurs priorités : production de qualité, rentabilité, ainsi qu'un modèle économique pérenne respectueux des enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

A cet effet, l'AVVI a rédigé une Charte de bonnes pratiques, évolutive, qui témoigne de la volonté et marque l'engagement des parties prenantes, dans un projet collectif d'avenir, de territoire, de valorisation des savoir-faire, des produits et de progrès.



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES VITI-VINICOLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Les engagements de cette charte regroupent les éléments liés aux impacts environnementaux, aux objectifs qualitatifs de la production d'Île-de-France ainsi qu'à la structuration collective de la filière viti-vinicole francilienne.

Pratiques viticoles et environnementales

- Participer à l'épidémiosurveillance de la vigne
- Intégrer la veille réglementaire et technique
- S'interdire l'utilisation de produits classés Cancérigène Mutagènes Reprotoxiques (CMR).
- Développer des pratiques phytosanitaires respectueuses de la santé humaine et de la nature.
- Bannir l'utilisation de désherbants de synthèse pour l'entretien des sols.
- Protéger et développer la biodiversité de la faune et de la flore.

Pratiques vinicoles

- Anticiper et appliquer des méthodes d'installation du vignoble et de production pour obtenir des raisins de qualité.
- Mettre en œuvre des techniques de vinifications optimales dès la vendange.
- Limiter les intrants et effluents au chai (eau, matériaux, soufre, etc.).

Valorisation du savoir-faire

- Se former et participer aux échanges collectifs de bonnes pratiques.
- Communiquer et promouvoir les savoir-faire et les produits franciliens.
- Créer solidairement de la valeur ajoutée au sein d'une filière professionnelle francilienne.
- Construire collectivement une politique de signes officiels de la qualité et de l'origine.

Par la signature de cette Charte je m'engage à appliquer l'ensemble de ces points et à devenir un acteur dynamique du renouveau collectif de la filière viticole francilienne.